

AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS

TYPES DE POSTES RATTACHÉS À L'EMPLOI :

- > **Agent jardinier.**

- > **Ouvrier espaces verts.¹**

- > **Forestier.¹**

- > **Green Keeper.¹**

- > **Conducteur de machines agricoles.¹**

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE DE L'EMPLOI* :

L'agent d'entretien des espaces naturels effectue l'entretien dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site et assure la surveillance des lieux.

ACTIVITÉS PRINCIPALES** :

- Entretien et préservation de la qualité des sites et prévention des risques.
- Entretien des équipements.
- Suivi des travaux sur le site.
- Accueil des clients.

ACTIVITÉS SECONDAIRES :

COMPÉTENCES REQUISES*** :

savoirs

- Flore.
- Techniques et pratiques locales d'entretien (plantations, taille...).
- Techniques de débroussaillage et de désherbage.
- Règles de sécurité et de maîtrise des risques pour le public.
- Procédures administratives de la collectivité.

savoir-faire

- Appliquer les règles de sécurité dans le cadre de l'utilisation des matériels et produits.
- Organiser les activités selon les circonstances climatiques, techniques, matérielles.
- Exécuter des chantiers d'entretien et d'aménagement à partir d'un plan et d'un programme de travail.
- Prévenir les risques naturels et accidents sur les sites.
- Gérer les déchets produits sur le site.
- Tenir à jour des documents administratifs pour transmission au service concerné, y compris des fiches ou tableaux d'entretien.
- Entretien du matériel utilisé.
- Conduire une machine agricole (tracteur...).

comportements professionnels

- Autonomie.
- Rigueur dans le respect des normes et des consignes.
- Sens du travail en équipe.

PARTICULARITÉS D'EXERCICE DE L'EMPLOI :

Travail en extérieur.

CONDITIONS D'ACCÈS À L'EMPLOI :

Prérequis à l'emploi

Formations nécessaires à l'emploi

PROXIMITÉ AVEC D'AUTRES EMPLOIS :

EXEMPLE(S) DE PARCOURS DE CARRIÈRE :

Possibilités d'emplois précédents

Evolutions potentielles vers d'autres emplois

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI :

Facteurs clés d'évolution à moyen terme

- Progrès technologiques (motorisation du matériel).

Conséquences sur les activités et les compétences

- Développement des formations (concernant) sur l'utilisation du matériel et le respect des normes de sécurité.

**Définition synthétique de l'emploi : Il s'agit à la fois de la finalité, de la raison d'être et de la contribution attendue de l'emploi.*

*** Activités principales : Il s'agit des principaux ensembles d'actions ou d'opérations qui permettent de réaliser la mission de l'emploi.*

****Compétences requises : Les compétences pour occuper un emploi de référence se déduisent des activités. C'est une combinaison de savoirs et de savoir-faire mobilisés en situation de travail et nécessaires à la réalisation des activités. Il est à noter que les compétences citées pour un emploi de référence sont des compétences cibles, leur niveau de maîtrise peut être différent en fonction du poste occupé dans cet emploi.*

